

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014

SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint

- Désignation du Secrétaire de séance : Valérie BATISSE. Vote unanime.

PRESENTS : M. MASSELOT, Mme TROTE, M. ARBRE, Mme MARTIN, M. VEYSSIERES, Mme BON, M. LAJONCHERE, Mme LAIR, MM. SOMMER, MENES, PIRONNY, GIVRY, Mmes BATISSE, MANCEAU, MM. PAMBET, SAEZ, Mmes GESNEL, VILLARMET, M. BEGUE, Mme LEFORT, MM. DAUTRAIX, EGLI, Mme DUCHAINE, M. VIDAL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FERRIER, M. ALBARET

ABSENTS : M. SIMON, Mmes DUMONT, LACOUTURE

Date de convocation : 09 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	29
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	24
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	26

ORDRE DU JOUR

A ADMINISTRATION GENERALE

1) Installation des Conseillers municipaux

M. MASSELOT rapporte.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux Conseillers municipaux qui sont Jacques DAUTRAIX, Jacques ALBARET, Monique LEFORT, Eric EGLI, Martine DUCHAINE et Michel VIDAL.

M. DAUTRAIX souhaite intervenir en son nom et celui de M. ALBARET pour clarifier quelques points qui ont une grande importance pour son nouveau statut d' élu. Il donne lecture du mot qu'il a préparé : « Réintégrer le conseil municipal après une cascade de démissions n'est pas chose facile, mais sachez que je suis ravi d'être parmi vous et surtout pour le bien de la commune. Aucune polémique ne sera faite concernant mes deux derniers mandats, j'ai toujours été loyal, honnête mais malheureusement j'ai été trahi. Quel grand étonnement d'avoir vu mon nom apparaître au bas du mot de l'opposition dans le bulletin municipal de juin quand j'étais un simple citoyen. J'appelle cela une tromperie même une usurpation d'identité. J'ai été volontairement sali et dans quel but je ne sais pas. En aucune façon Monsieur le Maire, chers collègues je n'ai été au courant de cet article que je qualifierai de torchon, calomnieux et diffamatoire. J'ai honte pour celui ou ceux qui ont rédigé ce papier. Dans la défaite nous devons rester humbles, c'est le jeu de la démocratie. Suite à cette « supposée » erreur je souhaite Monsieur le Maire que mon nom ne soit jamais plus associé à la liste « Continuons ensemble pour Ceyrat ». Je vous demande à vous tous chers collègues de me considérer comme un élu indépendant. Je ne me reconnais pas dans cette opposition, une opposition se doit d'être constructive. Je voterai donc les décisions du Conseil municipal en mon âme et conscience. »

M. DAUTRAIX détient une lettre de M. ALBARET qui lui a demandé d'en donner lecture au Conseil municipal : « Je vous demande de m'autoriser à m'exprimer par l'intermédiaire de mon collègue et ami Jacques DAUTRAIX, car je suis absent de Ceyrat pour ce Conseil municipal. Tout d'abord je tiens à vous saluer toutes et tous et à vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection et votre engagement pour notre commune. Je suis heureux de pouvoir siéger au sein du Conseil municipal mais je souhaite prendre une certaine distance avec la liste au sein de laquelle j'ai été élu pour différentes raisons :

- Avant et après les élections, beaucoup de mes colistiers ont fait des bruits sur moi et m'ont imputé des actes peu louables qui ont terni mon honneur et mon nom ainsi que celui de mon père Robert ALBARET, pourtant si souvent nommé dans des discours de notre ancien Maire. (Celui-ci a été pendant 18 ans Adjoint de Monsieur BISCARRAT aux affaires sociales et apprécié par beaucoup).

- Certains n'ont pas souhaité siéger en ma compagnie au sein du Conseil municipal. Je les remercie de m'avoir ouvert les yeux sur l'opinion qu'ils ont de moi, cela me permettra de faire plus attention à mon entourage direct et d'avoir moins d'insouciance afin de ne pas accorder une confiance aveugle et de réaliser que le terme « AMIS » doit être utilisé avec prudence.

- Démocrate, je souhaite respecter le résultat des urnes et remplir mon rôle de conseiller municipal de façon constructive pour notre commune.

Je souhaite aussi assurer Eric EGLI de toute ma confiance, je me suis expliqué avec lui de cette décision.

Après avoir longuement réfléchi, je me joins à mon ami Jacques DAUTRAIX pour créer un groupe politique indépendant afin d'avoir notre liberté d'action et d'expression sans aucune contrainte.

Merci de m'avoir permis de m'exprimer, je vous renouvelle Monsieur le Maire l'expression de ma respectueuse considération.

Merci aussi à Jacques de bien avoir voulu me représenter, d'avoir lu ce message qui n'engage que ma responsabilité.

Par la présente je donne procuration pour ce Conseil à Jacques DAUTRAIX qui me représentera et qui a toute ma confiance ».

M. MASSELOT souhaite tourner la page, travailler en bonne intelligence pour les Ceyratois. Il garantit, vis-à-vis de tous, tous groupes confondus, la plus grande transparence. Il laissera toute personne aller où elle le veut, et travailler dans ce qui l'intéresse. Ce qui est essentiel.

M. EGLI a bien entendu les deux courriers de ses collègues MM. DAUTRAIX et ALBARET : nous sommes un certain nombre d'élus à revenir alors qu'on ne s'y attendait pas forcément vu leur placement sur la liste mais

nous ferons face, nous resterons et après en avoir parlé tous ensemble nous serons là dans une opposition constructive qui va dans le sens de l'intérêt général des ceyratois et des ceyratoises.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/06/14. **La majorité approuve (Mme LEFORT, MM. DAUTRAIX, ALBARET, EGLI, Mme DUCHAINE, M. VIDAL ne prennent pas part au vote)**
M. MASSELOT rapporte.

3) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24/06/14. **La majorité approuve (Mme LEFORT, MM. DAUTRAIX, ALBARET, EGLI, Mme DUCHAINE, M. VIDAL ne prennent pas part au vote)**
M. MASSELOT rapporte.

4) Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Smaf. **Vote unanime**
M. MASSELOT rapporte.

5) Rapports d'activités de Clermont-Communauté. **Vote unanime**
M. MASSELOT rapporte.

6) Règlement intérieur du Conseil municipal de Ceyrat. **Vote unanime**
M. MASSELOT rapporte.

Il propose que soit distribuée une liste des commissions et demande aux Conseillers de commencer à réfléchir aux personnes qu'ils pensent proposer à ces commissions. Concernant le fonctionnement, il propose que ces commissions au nombre de 6 soit le reflet en terme de règle de trois de ce Conseil municipal. En l'occurrence nous aurions 4 personnes par commission : 3 personnes de la majorité et 1 de l'opposition. Etant donné qu'il n'y a que 6 commissions il propose que soient nommées deux personnes dans une de ces commissions ce qui permettra à chacun d'être dans une commission et la commission où vous serez deux nous nous serons 6. Elles ont été réduites en nombre car ce que l'on souhaite c'est que ces commissions bougent, travaillent, se réunissent le plus possible. Elles ne se réuniront pas dès mardi à 15 h, on privilégiera plutôt des horaires de fin d'après midi. Il demande à l'opposition si elle en est d'accord que Monique LEFORT siège à la commission enfance éducation car elle était adjointe à ce poste dans le dernier mandat. Elle sera d'un grand soutien et d'une grande expérience au côté de Gilles ARBRE.

M. EGLI avait prévu qu'ils soient amenés à choisir les commissions rapidement et souhaite savoir quand ils doivent présenter leur liste.

M. MASSELOT répond qu'ils peuvent prendre quelques jours pour la communiquer. Il explique que si l'on installe les commissions, il y a obligation de les réunir dans un délai de 15 jours.

M. EGLI informe qu'à la fin du conseil, ils pourront communiquer leurs choix.

M. DAUTRAIX précise que M. ALBARET est absent et qu'il sera difficile de le joindre avant 2 ou 3 jours.

M. MASSELOT prend note et signale qu'on se donne la semaine pour présenter les listes. Il demande que soient communiqués les mails pour être interactif.

M. EGLI pense qu'un règlement intérieur est important dans une assemblée car il permet de bien régler le fonctionnement d'un Conseil municipal. Il aurait souhaité participer à la commission qui a préparé ce règlement intérieur. Il a deux interrogations : accès au dossier et tout ce qui touche à la suspension de séance. Les délibérations sont envoyées 5 jours francs avant le Conseil, il les a reçues jeudi ; s'il a des amendements à faire il doit les transmettre 3 jours francs avant le conseil. Si on prend l'exemple actuel, il n'a que le vendredi pour intervenir et avoir des renseignements complémentaires. Sur un plan pratique c'est court.

M. MASSELOT répond que tout ce que M. EGLI verra à l'ordre du jour du Conseil municipal, il le verra en commission. Toutes les délibérations seront abordées en commission sauf événement exceptionnel. Il s'est engagé à la transparence.

7) Création d'un Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs entre la collectivité et le CCAS. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

8) Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

9) Instauration de convention d'assistance retraite CNRACL par le Centre de Gestion. **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

M. MASSELOT informe que jusqu'à présent la commune faisait étudier les droits à retraite des agents municipaux gratuitement et maintenant cela nous coûte 700 € par an.

10) Tarifs de l'Espace Culture et Congrès Henri Biscarrat. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BEGUE, Mme LEFORT, MM. DAUTRAIX, EGLI, Mme DUCHAINE, M. VIDAL)**

Mme MARTIN rapporte.

Mme DUCHAINE demande si les associations dans le cas d'une réunion statutaire telle qu'une assemblée générale, où sont présents une cinquantaine de personnes ou plus, pourront avoir une salle suffisamment grande gratuitement.

M. MASSELOT répond affirmativement.

Mme MARTIN précise que ce sont les directives données à Christine LAPORTE, il y a suffisamment de salles à proposer pour que la proposition de salle soit gratuite.

M. MASSELOT ajoute qu'une assemblée générale peut se tenir les soirs de semaine qui sont des soirs où les salles sont plus disponibles. L'idée générale était de privilégier la salle 1 pour des réunions de plus de 100 personnes et si c'est un vendredi ou un samedi soir soit un évènement annuel soit une réunion avec un repas ou un spectacle pour éviter de perdre soit le prix de la location ou d'autres évènements, et aussi éviter que des associations viennent dans la salle 1 de façon répétitive et pénalisent de ce fait d'autres associations.

M. EGLI retient la dernière remarque de M. MASSELOT, effectivement c'est une association voire deux qui ont exagéré sur la gratuité. Au final c'est l'ensemble des associations qui en sont un peu pénalisé. Il comprend qu'il fallait réglementer. A partir du moment où l'on est une association de loi 1901 celle-ci n'a pas vocation à faire des bénéfices sur une salle publique. Cependant il regrette car cela ne va pas dans le meilleur sens pour les associations. Avant tout était gratuit, il y avait peut être des abus mais pour certaines associations tels que le Comité de jumelage allemand, CBN qui ont besoin de la salle 2 deux à trois fois par an et qui vont peut être réfléchir

M. MASSELOT répond qu'on trouvera d'autres salles, l'idée était d'arrêter car l'ECC se transformait en panier percé. On a essayé de trouver des règles justes qui permettent aux associations ceyratoises une fois par an de faire une opération qui peut leur rapporter de l'argent par un repas vendu, une buvette... En ce qui concerne les comités de jumelage quand il y a des manifestations de plusieurs jours, on ne parle pas forcément d'un soir mais d'opération. Il y a des évènements qui durent plusieurs jours donc on ne va pas facturer la deuxième journée à 25 %. Toutes les associations sont essentielles pour Ceyrat. Il propose qu'un bilan soit fait dans 1 an.

M. DAUTRAIX avait les mêmes interrogations concernant les associations, il connaît bien le monde associatif lui-même étant Président. Le monde du bénévolat va mal. Faire payer les associations c'est les pénaliser fortement et il souhaiterait revoir cette question.

M. MASSELOT informe que leur objectif n'est pas de faire payer les associations ceyratoises, mais de rendre certaines d'entre elles plus raisonnables, de faire des réunions la semaine au lieu des week-ends. Mais surtout dans ces nouvelles règles de faire payer plus de manifestations tels que des mariages, des diners dansants

d'organismes extérieurs à Ceyrat, la salle 1 est une salle extraordinaire, on peut y mettre plus de 400 personnes assises. On pourrait préempter 3 ou 4 gros mariages par an ce qui veut dire de l'argent pour les ceyratois, parce que les gens couchent au camping. On pourrait loger 200 personnes au camping quand on aura 50 bungalows. Si on s'aperçoit que cette nouvelle règle ne va pas, on en rediscutera. L'objectif n'est pas de leur prendre leur argent.

11) Groupement d'achat pour le marché des assurances. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

12) ZAC de Boisséjour - Avenant n° 1 à la Convention Publique d'Aménagement. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

A FINANCES

1) Approbation du bilan prévisionnel de la ZAC de Boisséjour. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

M. EGLI demande où en sont les deux terrains qui restent à vendre à Boisvallon. Le premier terrain se situe en dessous de la station essence dont le promoteur est Estialis et le deuxième qui reste se trouve entre la maison de retraite privée et Vinci Immobilier.

M. MASSELOT répond que pour le premier la vente a été signée la semaine dernière et pour le deuxième, il laisse la parole à M. VEYSSIERES.

M. VEYSSIERES explique que pour le second terrain, l'opération est relancée. Il attend des documents de la part de l'Ehpad privé dans la mesure où il doit y avoir une concertation pour pouvoir aménager la voirie de façon à faire quelque chose de cohérent. Ils étudient ensemble la possibilité d'installer l'extension que l'Ehpad demandait côté de la rue de Royat dans la partie inférieure de manière à éviter de faire un mur complètement fermé qui empêcherait d'avoir une vision sur l'ensemble de la plaine.

M. EGLI rejoint M. VEYSSIERES en ce qui concerne la mauvaise idée de l'extension côté rond point. Par contre s'ils font l'extension sur la partie basse, il y a une zone non constructible qui nécessitera des aménagements d'urbanisme.

2) Garantie d'emprunt PLAI et PLAI Foncier accordée à Auvergne Habitat/Construction de 15 logements à Ceyrat - ZAC de Boisvallon, l'Orée des sens. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

3) Garantie d'emprunt PLUS et PLUS Foncier accordée à Auvergne Habitat / Construction de 15 logements à Ceyrat - ZAC Boisvallon, L'Orée des sens. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

4) Recouvrement des produits communaux : autorisation générale de poursuites et admissions en non valeur. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

E JEUNESSE

1) Signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Mairie. **Vote unanime**

M. ARBRE rapporte.

G DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés. **Vote unanime**

M. SOMMER rapporte.

2) Enfouissement des réseaux France Télécom au lieu-dit "Le Champ". **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

G TOURISME

3) Etude de modernisation et de développement du camping - Note de synthèse. **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

M. MASSELOT informe qu'ils ont beaucoup travaillé sur ce dossier et vont continuer à le faire. Pour tous ceux qui sont allés au camping, il est certain que nous détenons une « perle ». Cette « perle » est susceptible d'accueillir sans aucun investissement 50 bungalows, qui s'ils sont classés neige et de nouvelles générations permettent par exemple de mettre 6 personnes quand le bungalow n'est pas section et de mettre 2 fois 2 personnes c'est-à-dire 2 chambres d'hôtel avec chacune sa salle de bain quand ils sont sectionnés. Il informe qu'à l'Artenium il y a 150 sportifs de haut niveau qui font pour certains un aller retour par jour en transport à la demande de leur établissement scolaire à l'Artenium : chaque déplacement coûte au SMTC 6 € et certains en font 2 donc 24 € par jour. Il indique qu'il va renouer à nouveau avec M. VEYSSIERES les Présidents des ligues pour leur faire une proposition d'hébergement dans une unité de lieu : c'est la seule chose qu'ils souhaitent. On dispose d'un potentiel de 150 logements à l'année. On souhaite le faire passer en 4 étoiles, et ne plus l'appeler un camping mais un hôtel de plein air. Les week-ends entre le Zénith, la Grande Halle, le sommet de l'élevage, la foire de Cournon : vous avez des milliers de personnes qui cherchent des logements dans des nouveaux types d'hébergement. Ils vont travailler ce dossier de manière plus approfondie et le soumettront en réunion publique. Il faut faire de ce camping la pierre d'achoppement de notre projet de développement touristique de Ceyrat.

M. DAUTRAIX approuve la décision de M. MASSELOT et considère que c'est une belle satisfaction que de garder ce pôle touristique qui est un site exceptionnel sur notre commune. Il avait en charge le camping durant les deux derniers mandats. Il a apprécié et a essayé de le gérer le mieux possible. Des études avaient été réalisées avec M. COUSSERAND mais ce n'était pas le choix de l'ancien Maire ce qu'il regrettait. Il est ravi que la commune ait décidé de garder le camping. Malgré tout c'est un secteur sensible et demande si c'est le rôle d'une municipalité que d'avoir un camping à sa charge à l'heure actuelle.

M. MASSELOT répond que l'objectif de la municipalité actuelle n'est pas de conserver la gestion de ce camping. Une municipalité n'a pas comme métier le tourisme, c'est un métier à part entière. La compétence tourisme est en passe de passer sous l'égide de Clermont Communauté où on aura un vecteur beaucoup plus puissant que chaque commune séparément. Cette étude donnera les pistes à suivre pour une éventuelle DSP. Il n'est pas question de vendre le camping. Si on a d'autres investissements nécessaires type petites structures en dur, auberge de jeunesse paysagée : ces structures en dur ne se feront que dans le cadre d'une DSP avec un loyer de 20 à 25 ans progressif pour l'organisme qui gèrerait ces structures et sans aucun risque financier pour la commune. On n'en est pas là pour l'instant. Actuellement une étude est lancée qui coûtera environ 13 000 € dont on touchera la moitié via le Conseil régional dont nous avons l'accord de principe depuis le mois d'août. Si on fait venir plus de campeurs, de tourisme d'affaire, les commerçants de Ceyrat ne s'en ressentiront que mieux. Il s'agit de ressources supplémentaires dont il ne faut pas se priver, il faut les évaluer et les mettre en œuvre.

M. DAUTRAIX approuve la décision de M. MASSELOT.

4) Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de chemins ruraux traversant le territoire de la commune. **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

G URBANISME

5) Vente de la parcelle cadastrée section AV 326 à VIA TERRA. **Vote unanime**
M. VEYSSIERES rapporte.

H QUESTIONS DIVERSES

1) Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. **Vote unanime**
M. MASSELOT rapporte.